



## Compte rendu de réunion

### Comité de pilotage du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher

#### Réunion du 28 février 2014 à Marcillat en Combraille

Sous la présidence de Mr Christian CHITO, étaient présentes les personnes figurant sur la feuille d'émargement.

Etaient excusés : Mr SIMEON de l'Agence de Bassin Loire Bretagne  
Mr AURICHE du Conseil Général de l'Allier  
Mr LEGOUTIERE du syndicat mixte du Pays de la vallée de Montluçon et du

Cher

Mme SEMIOND de la Région Auvergne  
Mr LE BIHAN de l'Office National des Forêts  
Mme DEGRANGE de la Chambre d'Agriculture  
Mr LEDRAPPIER d'Electricité De France  
Mr PHILLIPE du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du

Bourbonnais

Mr RENOUX du Comité de développement économique et touristique de la vallée de Montluçon et du Cher

Mme SCHURCH, maire de Lignerolles  
Mme BRZUSTOWICZ de la communauté d'agglomération de Montluçon.

Après l'accueil et la présentation de l'ordre du jour de Monsieur CHITO, un point a été fait sur la reprise de l'animation déléguée par le CPIE du Pays de Tronçais (effectuée par le CEN Allier de 2005 à 2013) et sur le nouvel équilibre à appréhender par le Pays de la Vallée de Montluçon et par l'animateur délégué.

Sylvain GAUMET présente succinctement l'association de manière générale et fait ensuite un point sur la manière dont le CPIE du pays de Tronçais a repris l'animation déléguée, dont le travail s'est articulé avec le Pays et également le partenariat technique avec Le CEN Allier permettant la transmission de tous les documents et des dossiers en court. Ces échanges se sont déroulés sans freins et avec de nombreux détails permettant ainsi une reprise cohérente et une continuité dans le suivi des projets.

Sylvain GAUMET chargé de projet au CPIE du Pays de Tronçais présente ensuite le programme d'action tel qu'il a été prévu lors des premiers échanges entre le Pays et le CPIE. Il est rappelé que par rapport à 2013 le budget est divisé de moitié et qu'une enveloppe de 14 455€ allouée à l'animation déléguée. Madame DUBILLON rappelle que l'enveloppe générale avoisinait les 18 000€ et que le Pays prend une petite partie du budget permettant le suivi général du projet et la réponse aux sollicitations de partenaires.



PAYS DE TRONCAIS



Suivi des MAET : l'année 2013 a permis le suivi des 5 exploitants ayant contractualisés des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées. Il apparaît que les mesures sont peu ou pas contraignantes pour les agriculteurs et ne modifient que peu le fonctionnement de l'exploitation. Ceci est notamment dû au bon choix des parcelles concernées et au fait que les exploitations pratiquent principalement l'élevage extensif et ont donc un intérêt au maintien des haies et des prairies permanentes.

Mr CHITO rappelle que les engagements de ces MAET sont la limitation de fertilisation azotée (50 unités/ha), l'absence complète de fertilisation, l'entretien latéral des haies en années n°2 et n°4 et l'élagage des arbres isolés seulement une fois sur les 5 ans. Mr MAIRE, Maire de Saint-Genest propose une éventuelle sensibilisation des élus sur ces contraintes d'entretien pour que ces derniers puissent répondre aux sollicitations des riverains sur ce sujet. Mme DUBILLON, Directrice du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher signale que le budget ne prévoit pas cette intervention et qu'il est préférable d'attendre que les élections soient passées pour recueillir la volonté des nouveaux élus et qu'il y a un plan d'action « Haie » sur le Pays de Montluçon et de la Vallée du Cher qui peut permettre la sensibilisation auprès de tous sur les sujets liés à l'entretien du bocage.

Animations pédagogiques : 2 journées d'animations effectuées en 2013. La première s'est déroulée le 8 juin à l'occasion de la semaine de l'environnement « Montluçon se met au vert » et a permis de présenter le site des Gorges du Haut Cher aux quelques 200 montluçonnais passés sur le stand, de distribuer des livrets sur les landes et des plaquettes Natura 2000 aux personnes intéressées et de prendre des contacts avec ceux souhaitant participer aux futures sorties sur les sites.

La deuxième animation s'est déroulée à l'automne, le 22 novembre, dans le cadre des conférences de l'Université du temps de Vivre de la ville de Montluçon. Une soixantaine de personnes a assisté à une présentation d'une heure trente du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher et eu accès aux livrets et aux plaquettes. Des contacts ont été pris avec les personnes intéressées par une sortie future sur un des sites.

Emeline CADE, chargée d'étude au Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier a annoncé que Le CEN Allier dans ce même cadre des programmes de l'UTV fera une visite sur le terrain des landes de Nerdre dans le 24 avril prochain.

Le site internet : le site a été actualisé en fin d'année avec les logos et les liens du CPIE de Tronçais, puis la synthèse sur les milieux ouverts et la liste locale 1 d'activités soumises à évaluation d'incidences a été mise en ligne.

Mr CHITO souligne qu'il serait souhaitable de faire repasser les codes d'accès du site internet aux membres du COPIL pour ceux qui les auraient perdus et cela effectuera un rappel sur l'intérêt du site.



PAYS DE TRONCAIS



Etude sur les milieux ouverts : Une étude sur les milieux ouverts du site a été effectuée par le CEN Allier en 2010-2011 et porte principalement sur trois pelouses sèches situées sur les communes de Lavault-Sainte-Anne, Lignerolles et Sainte-Thérance. Cette étude est composée d'une analyse historique du secteur, une analyse diachronique permettant d'observer l'évolution des Gorges sur plusieurs décennies, une analyse écologique (flore et lépidoptères) et des conseils de gestion. Lors de l'année 2013 il a été décidé de faire un nouveau suivi floristique des 3 pelouses sèches concernées. Ce suivi s'est composé de deux passages sur les sites (mi-juin et fin juillet) permettant ainsi de contacter les différentes espèces selon l'avancée dans la saison. On constate une baisse d'environ 15% de la diversité floristique sur la totalité des trois sites ainsi qu'un enrichissement important notamment par les pruneliers et les églantiers.

Suite à la rencontre des propriétaires des trois sites, les problématiques et les avancées sont diverses. Sur Lavault-Sainte-Anne, le président du club de canoé souhaite la réouverture du milieu et laisse libre accès au site et libre choix du type d'intervention. Il faut donc trouver un agriculteur volontaire pour faire paître ses bêtes, résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau et de système de clôture lors de la présence du bétail (ovins de préférence).

Sur le site de Lignerolles, le CEN Allier a signé l'automne dernier une convention de gestion avec la mairie pour une parcelle qui est concernée par l'étude. Mme CADE explique que la démarche a débuté depuis 2009, bien avant que le CPIE soit animateur délégué et que l'évolution des réflexions et des pistes n'a permis une signature qu'en août 2013. Mr CHITO trouve dommage que le Pays en tant que gestionnaire depuis 2009 et le CPIE, animateur délégué n'aient pas été informés de cette démarche notamment dans l'optique de futurs contrats. Mme CADE explique que l'intérêt de préservation du site est pris en compte par cette démarche et qu'à l'avenir le CPIE sera informé dès qu'une piste ou une action seront menées.

La pelouse de fond de gorges de Sainte-Thérance présente un faciès différent. Cette pelouse ne présente pas de dénivelé et un sol plus riche que les deux autres (apports d'alluvions du Cher). Son accès est en revanche plus dur car le chemin est très étroit et très pentu donc ne permettant pas un accès pour l'entretien facilité. De plus ce site est une propriété en indivision et les propriétaires sont difficiles à tous joindre et mobiliser.

Mr PEYRET, Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires rappelle que l'Etat souhaite maintenant des contrats Natura 2000 plus courts, sur des projets précis et phasés permettant ainsi de coller le mieux possible à la réalité de terrain et au rythme écologique des sites et que ces types de projet s'y prêtent tout à fait.

Concession du barrage de Rochebut : Une concession a été signée durant l'été 2013 après 19 ans de concertation et cela pour une durée de 45 ans. Cette convention est d'une durée courte aux vues des durées habituellement pratiquées sur ce type d'ouvrage.

Cette convention assure notamment un débit minimum en sortie de l'édifice, un suivi des espèces aquatiques sur 5 ans, et également un règlement de navigation. Mr LELIEVRE chargé de mission à la Fédération de pêche de l'Allier précise que le règlement de navigation est du ressort de l'Etat et



PAYS DE TRONCAIS



devrait être signé courant 2014. Mr GALLERAND Vice-président de l'Union des Pêcheurs du Bourbonnais précise que l'ancien arrêté réduisait les secteurs de pêche en barque au détriment des zones de motonautisme. Le prochain arrêté a donc pour objectif de permettre la pratique des deux activités avec un balisage, des zones et des périodes adaptés.

Restauration des landes de Nerdre : les landes de Nerdre, seul secteur du site Natura 2000 sur Montluçon est un site géré par le CEN Allier qui a contracté depuis 2010 avec la Ville de Montluçon. Suite à de lourds travaux de restauration dont le résultat ne s'est vu qu'après plusieurs mois, il a été décidé de gérer différemment la dernière phase d'intervention du contrat et d'en faire un rendu détaillé lors de ce COPIL.

Mme CADE demande ainsi la parole pour effectuer cette présentation, Mme DUBILLON souhaite que cette présentation se fasse de concert avec le CPIE qui a suivi l'évolution du site lors de cette année.

Mme CADE rappelle que les landes de Nerdre sont un habitat décrit « d'intérêt européen » accueillant de la Bruyère cendrée et de la Callune vulgaire et que cet habitat est en régression aussi bien au niveau départemental que régional. Cela est principalement dû à la non régénération des ces essences et à l'envahissement par le Genêt à balais et de la Fougère aigle. Pour limiter cette dynamique d'enfrichement le CEN Allier et la ville de Montluçon sont partenaires depuis 2007 et le CEN a signé un contrat de 2010 à 2014 pour un budget de plus de 130 000€. Ce contrat vise à Rajeunir et redynamiser les landes dépérissantes, limiter l'enfrichement (fougère, ligneux) sur les zones à enjeux et restaurer d'autres végétations de milieux « ouverts » annexes (pelouses naturelles, prairies pauvres, ...).

Pour cela les landes dépérissantes ont été broyées et décapées, les landes mûres écimées et les secteurs de Genêts à balais ont été broyés. Pour inhiber la Fougère aigle, il a fallu passer une herse sur les rizhomes durant l'hiver et broyer les jeunes pousses à la belle saison.

Suite à la faible vitesse de la repousse, de la présence de repousses de ronces sur les secteurs décapés, il a été décidé de reporter les travaux prévus en 2013 à 2014 ce qui a permis un recul plus important sur l'évolution du site. Mme CADE souligne que les experts concertés sur les problématiques de repousses avaient prévenu sur la lenteur et la parcimonie de ces dernières. Cette année d'attente a permis de se rendre compte que la Bruyère cendrée et la Callune vulgaire étaient bien présentes sur tous secteurs excepté quelques petites zones ravines par les pluies abondantes du printemps 2013. A l'automne 2013, un chantier de bénévole organisé par le CEN Allier a servi d'alternative au décapage et permis d'enlever la mousse d'un secteur de lande mature et le résultat est tout à fait satisfaisant aussi bien au niveau écologique que paysagé.

A la suite d'un rendez-vous sur site où étaient présents des représentants de la Ville de Montluçon, du CEN Allier et du CPIE du Pays de Tronçais, il est décidé que la dernière zone devant être décapée va en fait être écimée et qu'une zone tampon sera gardé en bordure du chemin pour ne pas que les promeneurs trouvent ces travaux trop violents au niveau paysager. Cette modification de travaux représente une économie de 30 000€ et ne change pas les objectifs de préservation du site. Il a



PAYS DE TRONÇAIS



également été décidé de suivre précisément les repousses de ronces pour éviter que le public ne voit que cette plante. Mr CHITO souligne le besoin de communiquer sur la lenteur naturelle et normale de la repousse et suggère une visite numérique des lieux sur le site internet ce qui permettrait à chacun de constater l'évolution des travaux et des repousses.

Liste locale d'activités soumises à évaluation d'incidence : Mr PEYRET se propose de faire un point sur l'état d'avancement de la liste locale 2 des activités soumises à évaluation d'incidence. Il y a donc eu une concertation en 2013 pour définir quelles actions pouvaient être retenues en fonction des différents sites et de leurs problématiques.

Sur le département de l'Allier 10 activités ont été retenues sur les 36 et une seule concerne les Gorges du Haut Cher. Ces activités devraient être validées dans le courant de l'année 2014 et Mr PEYRET se propose d'en faire le point lors du prochain COPIL. Mme DUBILLON souligne que cette réunion de COPIL devrait se tenir à l'automne 2014.

Mr MAIRE demande si une intervention de l'animateur délégué auprès des élus et présidents d'associations ne pourrait pas être réalisée au cours de l'année permettant d'informer et de sensibiliser à ces mécanismes administratifs pour une meilleure compréhension de tous. Ceci est envisageable selon les volontés des futurs conseillers élus.

Etudes menées sur le périmètre du site Natura 2000 : 2013 a vu la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur la communauté de communes du Pays de Marcillat en Combraille. Ce dernier consistait principalement en une caractérisation des habitats et des inventaires faunistiques et floristiques. Il concerne 4 communes du périmètre Natura 2000 et est notamment intéressant au niveau des résultats sur les odonates et lépidoptères. Ces résultats seront analysés courant 2014 et présentés au prochain COPIL de manière plus détaillée. Mr LELIEVRE souhaite une précision sur les dates des données qui ne sont pas précisées dans le tableau. Ces observations ont été effectuées par le CPIE et par des organismes partenaires et certaines sont historiques mais le détail n'est pas noté car d'autres données doivent parvenir, l'ABC doit être terminé à l'automne 2014.

Une aire de suivi de l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne en Massif Central est en limite du périmètre du site Natura 2000 sur les communes de Saint-Genest et Sainte-Thérènce lors de 3 passages dans le courant du printemps 2014. Ce suivi a permis de recenser 8 espèces mais pas de sonneur à ventre jaune (pourtant présent dans le périmètre) ni de triton crêté.

En 2013, 2 pêches électriques ont été effectuées sur le périmètre et Mr LELIEVRE les détaille donc. Il faut d'abord savoir que ces stations sont étudiées tous les 2 ans par un protocole de 85 points par station. Les pêches ont été effectuées le 3 octobre 2013 et cela a permis de noter la qualité des cours d'eau selon les différentes espèces contactées, c'est l'IPR (Indice Poissons Rivière). Pour le site de Lavault Sainte Anne au Moulin de Bréchaillle, la note est bonne avec une belle évolution du nombre de truites récoltées ainsi que des espèces inféodées aux rivières de première catégorie.



PAYS DE TRONCAIS



A Teillet-Argenty en aval du SPEC, le résultat est défini comme médiocre car on retrouve des poissons habitués des cours d'eau de deuxième catégorie (perche et sandre) et aucune truite n'y a été contactée. Pour faire du lien avec ce constat, Mr LELIEVRE ajoute que parallèlement sur un autre suivi, il n'a pas été retrouvé de chabots dans le bras de rejet du SPEC alors que cette espèce avait été inventoriée lors des précédents passages. Cette espèce peut rapidement re-coloniser ce secteur car on en trouve en aval mais c'est une donnée à surveiller de près pour la fédération de pêche de l'Allier.

Perspectives : le club de sport motorisé de l'ASM Villebret a contacté le CPIE en fin d'année 2013 pour monter un dossier d'évaluation d'incidence pour l'organisation d'une manche du championnat de France d'enduro moto. Cette épreuve se déroulerait les 19 et 20 juillet 2014 et concernerait un peu plus de 4 kilomètres du périmètre Natura 2000 des Gorges du Haut Cher et un peu plus de 5 kilomètres dans le département de la Creuse. Dans le cadre de cette manifestation, les zones Natura 2000 traversées seront indiquées aux concurrents et spectateurs, les rivières ne seront traversées que grâce à un pont et des bottes de pailles installées sur les secteurs à risques de ravinement. Mr PINON représentant l'association Haut Cher et Combraille met en garde quant à l'état des sites après l'épreuve, Mr MAIRE explique qu'il faut bien sûr faire cette compétition dans le respect des sites mais que c'est une manifestation qui attire du public et fera parler du secteur et qu'il faut faciliter son déroulement. Mr PEYRET parle de ce dossier comme un dossier exemplaire et qui donne envie d'aider ce type d'associations à réaliser des projets. Mr PEYRET rajoute qu'il sera pertinent de se rendre sur place lors de cet événement pour vérifier les bonnes volontés des organisateurs et échanger avec eux. Le CPIE ou la police de l'environnement pourrait ainsi s'y rendre. Mme FAURIE, membre de la section montluçonnaise de la Ligue de Protection des Oiseaux souhaite savoir si une mesure concerne l'avifaune dans ce dossier. La question sera posée aux organisateurs dès que possible.

Une autre demande est parvenue durant la même période, c'est l'association Chauve-souris Auvergne qui souhaite intégrer le COPIL du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher. Pour rappel cette association œuvre depuis 1995 sur le secteur des Gorges et fait partie de plusieurs COPIL sur le département. Mr MAIRE souhaite rencontrer des représentants de l'association avant toute décision et espère que ce n'est pas une association qui souhaite la mise sous cloche de certains sites. Mr PEYRET rappelle qu'ils sont gestionnaires de sites sur la région Auvergne et que leurs objectifs et ceux du COPIL sont sensiblement les mêmes. Mr CHITO souligne que la composition du COPIL date de 2008 et que lors d'une prochaine réunion du COPIL cette association pourrait être présente et qu'il faudrait en profiter pour « toiletter » la composition du COPIL. L'assemblée accepte cette marche à suivre à l'unanimité.

2014 va également permettre de continuer certains travaux entrepris en 2013, ainsi va se poursuivre le suivi des MAET qui ne concerne qu'une exploitation qui se situe sur la commune de Sainte-Thérence.





PAYS DE TRONCAIS



3 jours d'animation sont prévus pour l'année 2014 et après quelques échanges lors de cette réunion, il semble pertinent d'axer une journée d'intervention sur les landes de Nerdre pour détailler la fin des travaux de restauration auprès des riverains. Il semble également pertinent de mettre en avant la qualité des milieux ouverts (concernés par l'étude) auprès des habitants et des élus, que cette étude soit valorisée et que chacun puisse prendre conscience de la qualité des écosystèmes présents sur le site Natura 2000.

Pour contribuer à cette étude sur les milieux ouverts, l'année 2014 pourrait permettre d'effectuer un suivi des lépidoptères ou des orthoptères sur les trois sites concernés. Mme CADE précise que les lépidoptères sont plus représentatifs de la capacité d'accueil du milieu, de plus c'est un groupe plus abordable pour le grand public dans le cadre de la valorisation des données récoltées.

Un des axes de recherche de la future année va également être la recherche d'agriculteurs volontaires et le recueil des volontés des élus permettant la préservation des pelouses sèches concernées par l'étude car c'est une problématique importante aux vues de l'évolution écologique et de l'enfrichement de ces dernières.

Conclusion : Mr CHITO tient d'abord à remercier toutes les personnes ayant assisté à cette réunion de COPIL, constate que malgré la reprise, les dossiers continuent. Il signale que d'ici au prochain COPIL qui se réunira à l'automne il faudra effectuer une réponse à Chauve-souris Auvergne pour que ces derniers viennent se présenter aux membres et qu'un votre puisse être réalisé. La séance est levée.



Les membres du COPIL durant la séance

Fait à Tronçais, le 22 avril 2014  
Mr CHITO, Président du Comité de Pilotage  
du site Natura 2000 des Gorges du Haut Cher